



Anticiper l'accueil des PSH au sein de l'association (*Pratique handivalide*)

Projet
soutenu par

Fondation
de
France



SOMMAIRE

1. Définir ce que l'on a envie de faire au sein de l'association (publics, modalités de pratique, etc.)
2. Aspects réglementaires et institutionnels
 - Quelles contraintes réglementaires (accessibilité, diplômes, etc.)
 - Quels partenaires ?
3. Public : où sont-ils ?
4. Moyens humains, matériels et financiers
5. Mise en œuvre : quoi organiser et comment le faire ?
6. Conseils pédagogiques – Outils

DÉFINIR LE PROJET ASSOCIATIF

- ✓ Quelle activité proposée et quels types de handicaps?
- ✓ Quels publics (Jeunes ou Adultes)?
- ✓ Quelle fréquence? Combien de personnes (PSH) accueillies?
- ✓ Où se déroule la séance, en association ou en établissement spécialisé?
- ✓ Qui sont les encadrants (professionnels et bénévoles)?
- ✓ Quelles sont les besoins en soutien à l'encadrement?

ASPECTS RÉGLEMENTAIRES ET INSTITUTIONNELS

L'accessibilité est-elle seulement liée aux installations ?

- Places de stationnement ?
- Existe-t-il une rampe d'accès fauteuil à mon installation ?
- Les portes sont elles assez larges ?
- Les installations sanitaires sont elles aux normes ?
- Vestiaires, douches, toilettes, etc.

Le rôle de l'humain dans tout ça ?

→ Réfléchir à des solutions pratiques en l'absence d'une situation idéale.

(Cf. outil du Pôle Ressources National Sport et Handicaps)

ASPECTS RÉGLEMENTAIRES ET INSTITUTIONNELS

Ai-je le droit d'encadrer des publics en situation de handicap ?

Pour enseigner de manière bénévole, nul besoin de diplôme fédéral ou professionnel, néanmoins la FSCF préconise et encourage la formation fédérale et/ou professionnelle.

1. Animateur bénévole (Brevet d'Animateur Fédéral)
2. Formation fédérale « Sport et Handicap »

ASPECTS RÉGLEMENTAIRES ET INSTITUTIONNELS

Ai-je le droit d'encadrer des publics en situation de handicap ?

- *Professionnel salarié*
- *Seul les diplômes professionnelles permettent d'enseigner contre rémunération.*
- Règles identiques à tous les publics (Art. L 212-1 et suivants code du sport)
- Les diplômes professionnels de l'encadrement sportif permettent d'encadrer les publics en situation de handicap : BEES 1 2 3- BPJEPS (y compris APT) - DEJEPS - DESJEPS - CQP - titres à finalité professionnelle - STAPS (EM, Entr., APA)

CC AIPSH (Certificat Complémentaire Accompagnement et Inclusion des Personnes en Situation de Handicap - Prérequis entrée en formation BEES – BPJEPS – DEJEPS - DESJEPS)

PARTENAIRES

ARS	Agence Régionale de Santé	Appels à projets -- Subventions autour de la santé par le sport.
MDPH	Maison Départementale des personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> • Droits à demander à la MDPH ; • Aides pour vivre au quotidien ; • Accompagnement spécifique pour son enfant ; • Soutien pour exercer une activité professionnelle ; • Activités pour sortir, se divertir.
PRNSH	Pôle Ressources National Sport et Handicaps	Appui – ressources concernant tout type d'information autour du sport handicap : juridique, technique, formation, outils pédagogiques, etc.
Mouvement Sportif non spécifique	Fédération sportive délégataire et affinitaire/Comité National Olympique Sportif Français (CNOSF)	<ul style="list-style-type: none"> • Incitation à la prise en compte des PSH • Accès à un calendrier
Mouvement Associatif et Sportif Spécifique	Association non sportive d'aide aux personnes handicapées et aux familles FFSA/FFH/Comité Paralympique Sportif Français (CPSF)	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien technique à la mise en place de l'offre de pratique • Prêt de matériel en mutualisation Assurance • Accès à un calendrier Règlements de pratique

PARTENAIRES

Handiguide des sports



Guide national des structures sportives accueillant des personnes en situation de handicap

www.handiguide.sports.gouv.fr

Inscrire une structure sportive

Trouver une structure sportive



Pôle Ressources National Sport et Handicaps

Email : contact@prn-sporhandicaps.fr

www.handicaps.sports.gouv.fr

QUELS PUBLICS ? (ENFANTS)

Établissements scolaires	ULIS école ou collège	Unité Localisée d'Inclusion Scolaire Classe intégrée au sein d'un établissement scolaire ordinaire
Établissements médico--sociaux (souvent dotés d'unités scolaires en leur sein)	IME	Institut Médico--Éducatif. Déficience intellectuelle -- autisme
	IEM	Institut d'Éducation Motrice. Déficience motrice.
	ITEP	Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique. Troubles du comportement.
	Etabl. spécialisé sourds mal--entendants ou non--voyants	Ex. INJS
Services médico--sociaux	SESSAD	Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile. Travail de soutien à l'autonomie de l'enfant dans les différents secteurs de sa vie. Associés à un établissement scol. ou médico-social.
	SSEFIS	Idem SESSAD pour malentendants
	SAAAIS	Idem SESSAD pour non--voyants

QUELS PUBLICS ? (ADULTES)

Établissements médico--sociaux (souvent dotés d'unités scolaires en leur sein)	Foyers de vie	Centres d'accueil à la journée ou en pension complète d'adultes ne pouvant travailler mais ayant une certaine autonomie et sans besoin de soins.
	Foyers d'hébergement	Centres permettant l'hébergement de travailleurs handicapés qui ne pourraient pas assumer un domicile et ses contraintes.
	MAS	Maison d'Accueil Spécialisée. Foyer d'accueil permanent de personnes nécessitant une aide technique et humaine quotidienne associée à une surveillance médicale légère.
	FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé. Centres hébergeant de lourds handicaps nécessitant des soins médicaux importants et quotidiens.
	ESAT (ex CAT)	Etablissement et Service d'Aide par le Travail, doté d'une structure de mise au travail protégé réservée aux travailleurs handicapés.

QUELS PUBLICS ? (ADULTES)

- Difficulté à toucher les personnes autonomes qui vivent à domicile

Services médico-sociaux	SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico--Social pour Adultes Handicapés. Ensemble de professionnels éducatifs et thérapeutiques proposant un accompagnement en vue de l'accès ou le maintien dans l'autonomie.
	SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale. Accompagnement humain à l'accès à l'autonomie dans la vie sociale. Intégré au SAMSAH.

- Ne pas oublier les services à vocation sociale, relevant des collectivités, qui touchent les publics en situation de handicap : CCAS (centres communaux d'action sociale) - centres sociaux - maisons des solidarités

COMMENT TROUVER UN ÉTABLISSEMENT DE PROXIMITÉ ?

Le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux

The screenshot shows the FINESS website interface. At the top left is the FINESS logo with the text 'Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux'. Below it is a navigation bar with links: ACCUEIL, CONSULTER LA BASE, DÉFINITIONS, NOMENCLATURES, and AIDE. A breadcrumb trail reads 'Vous êtes ici : Accueil > Consulter la base : Recherche par thème'. On the right, there is a 'Bas de page' link. The main heading is 'CONSULTER LA BASE : RECHERCHE PAR THÈME'. Below this, there is a link to 'Passer en mode de recherche par code de nomenclature'. The search form includes fields for 'N° SIREN / NIC', 'Raison Sociale', and 'N° FINESS'. Below these are tabs for 'Localisation', 'Sanitaire', 'Social & Médico-Social', 'Formation', 'Autres', and 'Equip. Matériel Lourd'. The 'Localisation' tab is active, showing dropdown menus for 'Région', 'Département' (with a note 'Tr. par N° ou par Nom'), 'Commune', and 'Nom de la voie'. Below the dropdowns are buttons for 'Ajouter dans la liste' and 'Supprimer de la liste'. At the bottom of the page are buttons for 'Désélectionner tout' and 'Chercher'.

MOYENS HUMAINS, MATÉRIELS ET FINANCIERS

Les Auxiliaires de Vie Associative (AVA) sont une des réponses à un accompagnement de qualité pour les personnes en situation de handicap.

Ces bénévoles ajustent leurs actions pour favoriser une pratique handivalide et favorisent ainsi une inclusion.

L'achat de petit matériel est fonction du handicap (ballon à grelots, paos à clochettes, etc.). On ne peut pas faire l'économie de cibler l'activité proposée et le public accueilli.

MOYENS HUMAINS, MATÉRIELS ET FINANCIERS

Le kit matériel Éveil de l'enfant peut également convenir à des enfants ayant un handicap ou un trouble mental (trisomie 21, autisme, etc.). Cette activité n'a pas de surcoût en soi et elle est très rassurante pour les parents.

La formation des éducateurs ou animateurs est également à prendre en compte si une appréhension ou un manque de compétence se fait ressentir de leur côté.

(CC AIPSH - *Certificat Complémentaire Accompagnement et Inclusion des Personnes en Situation de Handicap* - pour les titulaires de diplômes professionnels BEES, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS)

(Brevet d'Animateur Fédéral ou formation sport handicap pour les bénévoles).

La question de l'inclusion dans l'établissement ou dans l'association



- Vous vous déplacez dans un centre
- Il faut une convention pour cadrer les modalités de l'intervention (rôles, sécurité, modalités de collaboration avec les éducateurs...)
- Vous intervenez dans un cadre extérieur dans une modalité de découverte et d'initiation



Vous accueillez des groupes issus d'établissements sur votre lieu de pratique traditionnel

Vous mettez en place les conditions de pratique (règles, matériel...) spécifiques à votre discipline

CONSEILS PÉDAGOGIQUES

- Toujours avoir en tête les enjeux spécifiques de l'activité pour ces publics et leurs objectifs personnels de pratique
- Sécurité : envisager les risques qu'implique l'encadrement d'une personne en situation de handicap
- Questionner en permanence les adaptations aux situations de pratique et l'espace occupé
- Ne pas faire « *à la place de...* » parce que c'est plus rapide. La variable de temps est à prendre en compte différemment.
- Encadrement complémentaire : AVA, bénévole en soutien de l'éducateur ou animateur

CONSEILS PÉDAGOGIQUES

La question de la mixité et de l'inclusion : peut-on mélanger les publics ?

- Oui dès que c'est possible. Bénéfices +++ quel que soit le handicap
- Se former sur les règles techniques particulières de sa discipline et ses adaptations
- Bon sens et adaptations pédagogiques
- Envisager les variantes d'une situation
- Utiliser des supports visuels pour les consignes
- Protocoles à anticiper en cas de problème : blessure, crise, etc.
- Ne pas transiger sur les règles de fonctionnement d'un groupe

OUTILS

- Guide d'accueil des personnes en situation de handicap par la Fédération Sportive et Culturelle de France sur le site www.fscf.asso.fr
- Référentiel National pour un développement maîtrisé et durable des activités sportives pour les personnes handicapées (Ministère des sports, Comité paralympique)
- Environnement juridique de la prise en compte des personnes en situation de handicap dans les activités physiques et sportives. (Pôle Ressources National Sport et Handicap)



Projet
soutenu par

Fondation
de
France

